

# Projet Pédagogique Auxi-le-Château

Du 13 avril au 24 avril 2026

Directeur :  
M. DACHE Clément



## Sommaire

<b>I. Ternois Com.....</b>	<b>3</b>
<b>II. L'accueil collectif de mineurs d'Auxi-le-Château.....</b>	<b>3</b>
<b>III. L'équipe pédagogique.....</b>	<b>4</b>
<b>IV. L'organisation interne.....</b>	<b>5</b>
<b>V. Les projets.....</b>	<b>11</b>
<b>VI. Inclusion et diversité.....</b>	<b>12</b>
<b>VII. Compétences psychosociales (CPS).....</b>	<b>13</b>
<b>VIII. Le budget.....</b>	<b>14</b>
<b>Annexes :.....</b>	<b>15</b>

## I. Ternois Com

La Communauté de Communes du Ternois est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui dispose de son propre budget, d'une fiscalité et d'une liberté administrative. Ternois Com est composée de 103 communes, totalisant un peu plus de 380 000 habitants. Depuis le 1er janvier 2017, Ternois Com résulte de la fusion de quatre EPCI existants, dans le cadre d'un projet de territoire.

Ternois Com a pour mission, à travers le service jeunesse, de développer les loisirs, les services et la culture auprès des jeunes du territoire, tout en leur offrant des moments de repos, de détente, des activités sportives, ainsi que la découverte de nouveaux horizons. Il s'agit d'offrir aux jeunes un cadre propice à la vie, et à une insertion différente dans une société en pleine mutation. Pour répondre à ces objectifs, Ternois Com a édité, au mois de mars 2025, un nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) destiné aux 0-25 ans et pour une durée allant de 2025 à 2028.



Le service jeunesse est responsable de plusieurs accueils collectifs de mineurs, répartis dans le Pas-de-Calais allant de l'Auxillois jusqu'au Pernois en passant par le secteur de Saint-Pol sur Ternoise. Le responsable du service jeunesse est M. Yoann SCELERS, et la coordinatrice de la période des vacances de printemps est Mme. Perine HAUTEFEUILLE. L'accueil de loisirs extrascolaire se déroulera du 13 au 24 avril 2026, dans la commune d'Auxi-le-Château, sur une période de 10 jours.

## II. L'accueil collectif de mineurs d'Auxi-le-Château

### A. La structure

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école primaire d'Auxi-le-Château (36 rue Roger Salengro, 62390 Auxi-Le-Château). Les locaux mis à notre disposition comportent :

- Les blocs sanitaires (maternelle et primaire)
- La salle de la garderie
- La salle de motricité
- Une salle avec accès direct sur une petite cour
- La cantine
- La tisanerie
- Accès aux 2 cours principales (côtés maternelle et primaire)
- Accès au terrain "La Belle Inutile" située derrière l'établissement

### B. Le public

L'accueil de loisirs d'Auxi-le-Château accueille entre 33 et 27 enfants sur cette période, selon les semaines, âgés entre 3 et 11 ans inclus. Les groupes suivants seront formés afin de permettre une meilleure organisation de l'accueil de loisirs.

Pour la première semaine, du 13 au 17 avril :

- Un groupe d'enfants de 3 à 5 ans
- Un groupe d'enfants de 6 à 11 ans

Pour la deuxième semaine, du 20 au 24 avril :

- Un groupe 3-11 avec activités adaptées aux différents âges

Dans notre structure, nous portons l'accent sur l'inclusion de tous les enfants. Nous mettons en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants ne se sentant pas forcément à l'aise, celles ou ceux en situation de handicap, celles ou ceux qui ont des PAI ou d'autres situations que nous pouvons rencontrer. L'équipe pédagogique (animatrices, directeur et personnel) sera au préalable informée des problématiques que certains enfants peuvent rencontrer, dans le respect du secret professionnel. De plus, des outils ainsi que des temps de sensibilisation seront également proposés par le directeur de l'accueil de loisirs dans le respect du secret professionnel, afin de pouvoir appréhender au mieux l'inclusion de tous.

### III. L'équipe pédagogique

#### A. Présentation de l'équipe pédagogique

**Le directeur :**

- Clément DACHE (Stage BAFD)

**Les animatrices :**

- LEMAIRE-ESCOT Célia (Stage BAFA)
- DENIS Amandine (BAFA)
- TOUPET Lola (BAFA)

**Le personnel municipal :**

- Restauration : Magalie, Maud, Marylin

**Le personnel de nettoyage AGENOR :**

- Magalie

#### B. Les fonctions et les rôles de chacun

## **Le directeur - Son rôle**

Le directeur est le garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif, du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Il élabore en concertation avec l'équipe d'animation un projet pédagogique qui définit les valeurs et objectifs à transmettre aux enfants durant la session. Le directeur de l'accueil de loisirs gère aussi les sorties, les relations avec les familles et les intervenants, la sécurité au sein de son accueil, la gestion de son équipe pédagogique etc.

## **Fonctions du directeur**

- Élaborer le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur, en collaboration avec l'équipe d'animation.
- Encadrer, diriger, manager et accompagner l'équipe d'animation : recrutement, formation, répartition des tâches, animation de réunions, gestion des conflits, etc.
- Assurer la gestion administrative et financière : inscriptions, budget, sorties sécurité, relations avec les services de l'État (DDCS/DDCSPP), etc.
- Être l'interlocuteur privilégié des familles et des partenaires/prestataires.
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur (taux d'encadrement, hygiène, sécurité...)
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du projet pédagogique et rédiger les bilans nécessaires.
- Évaluer les animateurs durant la session.

## **Les animateurs/animateuses - Leurs rôles**

Les animateurs jouent un rôle central dans la mise en œuvre du projet pédagogique. Ils encadrent les enfants au quotidien et assurent leur sécurité physique, morale et affective. Présents sur tous les temps de vie, ils accompagnent les enfants dans leurs activités, leurs interactions et leurs besoins, tout en veillant à instaurer un climat bienveillant et structurant. Leur mission consiste aussi à proposer des animations variées, adaptées à l'âge et aux intérêts du public accueilli, et en respectant les différents projets mis en place. En lien avec l'équipe et la direction, les animateurs participent activement à la dynamique collective, à la réflexion éducative, et assurent une communication de qualité avec les familles. Par leur posture, ils contribuent au développement global de l'enfant et à son épanouissement au sein du groupe.

## **Fonctions des animateurs/animateuses**

- Encadrer les enfants dans la vie quotidienne (accueil, repas, déplacements, temps calmes, etc.) et proposer des activités variées et adaptées à leur âge et à leurs besoins.
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des mineurs.

- Favoriser l'épanouissement personnel des enfants et leur apprentissage de la vie en collectivité.
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique en respectant ses objectifs et en collaborant avec l'équipe.
- Encourager l'expression, l'autonomie et la participation des enfants dans la vie du centre.
- Communiquer avec les familles et les autres partenaires éducatifs dans le respect de la confidentialité et de la bienveillance.

### C. Les réunions

Divers temps de réunions sont fixés pour préparer l'accueil de loisirs. Une réunion de préparation s'est tenue le samedi 4 avril durant une demi-journée, suivie d'une séance en visio le mercredi 8 avril et pour finir la réunion d'installation qui a lieu le samedi 11 avril afin de décorer et tout clarifier pour le début de l'accueil de loisirs.

Des réunions entre le directeur et son équipe d'animation se tiendront tous les soirs, après que les enfants aient quitté la structure à 18h30. Ces réunions permettent de faire le point sur la journée, d'échanger concernant des problématiques potentiellement rencontrées, préparer la journée du lendemain ou encore discuter des différents projets d'animation mis en place. Ces réunions sont également l'occasion pour le directeur de faire remonter des informations et des axes d'amélioration qu'il aurait pu relever et vice-versa.

Ces réunions, se tenant le soir, n'ont pas pour vocation d'être longues et redondantes. Le directeur propose des réunions animées afin de rendre l'échange plus ludique, ainsi qu'un système de livret de bord où les animatrices écriront les animations du jour, leur ressenti, leurs problématiques afin d'alléger les réunions quotidiennes. L'objectif est également de ne pas fatiguer davantage l'équipe avec des réunions durant plusieurs heures.

### D. Les pauses

Conformément à la législation encadrant le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE), chaque membre de l'équipe bénéficie d'un repos quotidien de minimum 11 heures consécutives (Article L432-5 du code de l'action sociale et des familles).

Bien que le CEE ne prévoie pas de temps de pause journalier obligatoire, en tant que directeur de la structure j'instaure une pause de 15 minutes obligatoire après le déjeuner, durant laquelle les animatrices sont libres de disposer de leur temps comme elles le souhaitent, n'ayant pas à charge les enfants. Un roulement sera effectué afin que toutes les animatrices puissent avoir leur pause le midi.

De plus, sous réserve que l'organisation le permette, une pause de 10 minutes durant le goûter pourrait être instaurée avec un roulement, sans quoi ce temps sera reporté le soir, après le départ du dernier enfant. Cette méthode est justifiée dans une démarche d'éthique personnelle et afin de réduire les risques d'épuisement de l'équipe d'animation.

Concernant les membres de l'équipe qui sont fumeurs, la permission de fumer sera accordée uniquement pendant les temps de pause, en dehors de l'enceinte de l'accueil de loisirs et hors de la vue des enfants.

### E. La répartition par tranche d'âge

Les animatrices seront placées comme tels sur les différentes tranches d'âges :

- 3-5 ans : Amandine
- 6-11 ans (semaine 1) : Célia et Lola
- 3-11 ans (semaine 2) : Amandine et Célia

### F. Règles : négociable et non négociable

Négociable	Non négociable
Utilisation du téléphone (urgence, communication)	La détention, la consommation d'alcool et/ou de drogue sur l'enceinte de l'accueil de loisirs
Horaires d'arrivée échelonnés le matin pour l'équipe d'animation (entre 7h45 et 9h)	Ponctualité
Les temps de pause	Cigarette : Uniquement durant les temps de pause et en dehors de l'accueil de loisirs
Organisation de la vie quotidienne	Tenues vestimentaires adaptées

### G. L'évaluation des animateurs et animatrices

Le directeur évalue les animateurs·trices aussi bien les stagiaires sans formation, les stagiaires BAFA ainsi que les titulaires du BAFA durant la session. Une grille préétablie est fournie par le Service Jeunesse de TernoisCom. Cette grille sera présentée aux animatrices en début de session afin qu'elles puissent prendre connaissance des modalités d'évaluation et savoir ce qu'il est attendu de leur part.

À la mi-session, le directeur met en place des entretiens individuels afin d'échanger sur les attendus, les acquis et les points à améliorer pour les animatrices. Ces échanges permettent aux animatrices d'évaluer leurs compétences et posséder des clefs pour l'évaluation finale.

Quelques jours avant la fin de l'accueil de loisirs, le directeur remet à son équipe d'animation la grille d'évaluation finale. Les animatrices doivent compléter la grille et la lui rendre le plus rapidement possible de façon que le directeur puisse les évaluer et rédiger une appréciation. Lors du dernier jour de l'accueil de loisirs, le directeur convoque individuellement son équipe, explique comment l'évaluation a été remplie et lit l'appréciation, le tout en expliquant ses choix. Une discussion entre directeur et animatrice se déroule également afin de faire le bilan sur le ressenti global de l'accueil de loisirs et les possibilités d'évolution pour leurs futurs accueils de loisirs ou séjours.

Il est important de relever que les animatrices peuvent, à tout moment, solliciter le directeur afin de faire un point sur leurs compétences, difficultés ou toute autre demande.

#### IV. L'organisation interne

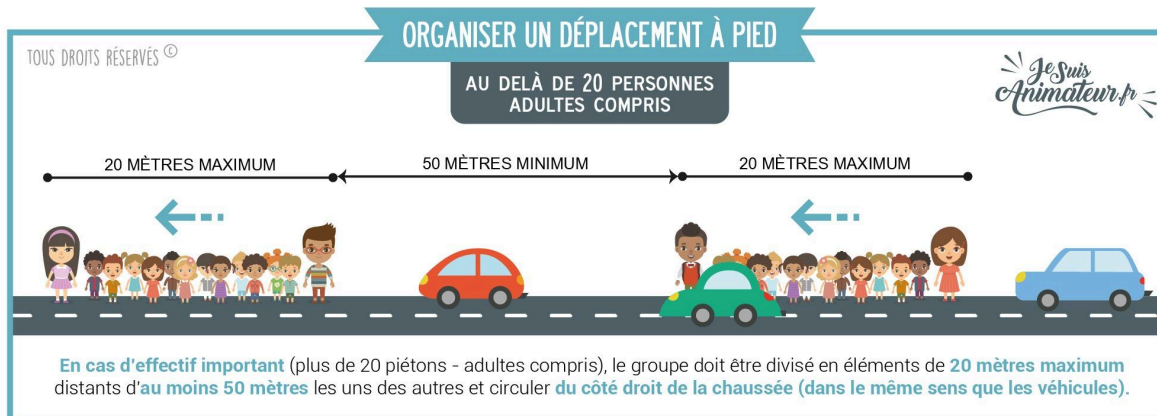
##### A. La sécurité et la réglementation

Les déplacements à pied comme en car nécessitent une vigilance constante et une bonne organisation. Afin de garantir la sécurité des enfants, les règles sont systématiquement appliquées et adaptées en fonction du groupe

L'équipe d'animation veille à bien anticiper chaque sortie en rappelant ces consignes en amont, en répartissant les rôles clairement et en sensibilisant les enfants de manière adaptée à leur âge.

Ces schémas permettent à chacun de visualiser les bonnes pratiques à adopter selon le contexte : file indienne, marche en groupe, nombre d'enfants ou encore organisation dans le bus. Ces repères sont connus de tous les animateurs et servent aussi de support pédagogique auprès des enfants.

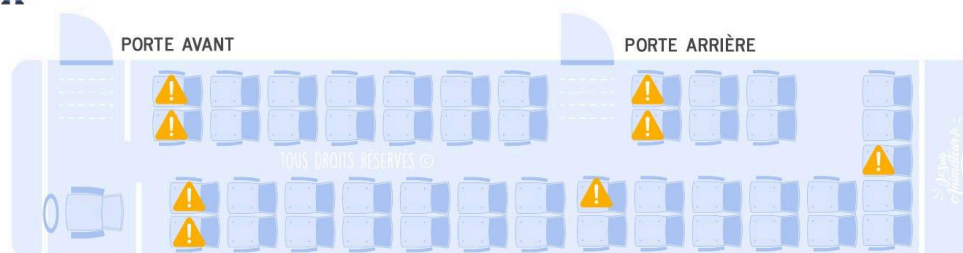




## CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



### Taux d'encadrements

- > 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans (dans l'eau : 5)
- > 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans (dans l'eau : 8)

En plus des règles précises liées aux déplacements à pied ou en car, la sécurité des enfants est assurée par un ensemble de mesures. Le taux d'encadrement (voir ci-dessus) est strictement respecté, selon l'âge des enfants, et vérifié avant chaque sortie.

- Une trousse de secours ainsi que les fiches sanitaires des enfants sont toujours emportées
- L'équipe procède à des pointages systématiques à chaque étape du déplacement, avec un suivi nominatif
- Les règles de sécurité sont présentées aux enfants, en amont et au moment de partir ou dans le bus par exemple, et peuvent être ajustées en fonction des conditions météo

- Le port de la ceinture, la vigilance dans les transports, le respect des consignes lors des trajets ou des pauses sont rappelés à chaque occasion

## B. Emploi du temps et journée type

La journée type est définie comme étant le modèle d'une journée se déroulant dans l'accueil de loisirs, en excluant les sorties et autres changements susceptibles de modifier le planning.

Présentation d'une journée type	
8h00 - 9h00	Accueil échelonné des enfants
9h00 - 12h00	Rituels du matin, présence, programme de la journée, activités/animations/intervenants
12h00 - 12h30	Accueil échelonné des enfants inscrits en demi-journée avec restauration
12h00 - 13h00	Restauration
13h00 - 14h00	Temps calme et activités calmes
13h30 - 14h00	Accueil échelonné des enfants inscrits en demi-journée sans restauration
14h00 - 16h00	Animations
16h30 - 17h30	Goûter, petits jeux, bilan de la journée, rangement, rituels du soir
17h30 - 18h30	Départ échelonné des enfants

## C. Sorties et activités

Il est important de noter que peu importe la nature de la sortie, il est nécessaire que les enfants aient toujours sur eux **un sac à dos, une gourde/bouteille d'eau, une casquette et une crème solaire**.

Les autres besoins spécifiques seront définis par l'équipe d'animation quelques jours avant la sortie et un rappel sera effectué systématiquement la veille.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, des sorties seront proposées telles que :

- Piscine et cinéma, le mardi 14 avril
- Structures gonflables, le mardi 21 avril
- Berck-sur-Mer (cerfs-volants), le jeudi 23 avril

D'autres activités sont prévues comme les créneaux ludothèque durant les deux lundis de la session ou des sorties dans les différents parcs d'Auxi.

## V. Les projets

### A. Le projet éducatif territorial du Ternois (PEDT)

Le projet éducatif territorial du Ternois, mis à jour en mars 2025 et prévu pour une durée de 3 ans (2025-2028), est composé de **3 valeurs** principales :

- L'épanouissement
- La solidarité
- La citoyenneté

Le projet éducatif territorial du Ternois a été élaboré en collaboration avec les écoles, les associations, les familles, les acteurs sociaux-éducatifs, les institutions et les jeunes, permettant une dynamique collective et solidaire. Les deux grands axes du projet éducatif sont les suivants :

#### **Axe 1 : Accompagner la cohérence du parcours éducatif de l'enfant**

Assurer une cohérence du parcours éducatif, c'est permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un cadre bénéficiant de repères stables et partagés par tous. Le diagnostic du PEDT du Ternois a mis en avant une dynamique partenariale déjà bien engagée favorisant cette cohérence éducative. Les actions du PEDT à venir auront vocation à renforcer cette dynamique et à favoriser un suivi efficace des enfants et jeunes sur le territoire.

- Favoriser le travail inter partenarial
- Orienter le travail des partenaires vers une cohérence éducative de territoire
- Favoriser le suivi éducatif des enfants et des adolescents du territoire
- Permettre l'inclusion de tous les jeunes et enfants du territoire

#### **Axe 2 : Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et adolescents**

La réussite éducative dépasse la seule réussite scolaire, elle intègre le développement global de l'enfant ou du jeune, sa relation à lui-même et aux autres. Les partenaires du PEDT voient la réussite éducative comme une responsabilité partagée nécessitant du lien entre les acteurs éducatifs, les parents et les enfants/jeunes !

- Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à l'information
- Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
- Promouvoir l'engagement et l'éducation à l'écologie
- Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire
- Accompagner les parents d'enfants et d'adolescents dans leur rôle de parent
- Permettre aux jeunes et aux enfants de participer à une activité physique et sportive.

### B. Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs d'Auxi-Le-Château

## Valeur 1 : Découverte

- Favoriser l'apprentissage et la découverte
- Ouverture sur les différents parcours et métiers existants
- S'amener à une propre réflexion

### Moyens mis en place pour répondre aux objectifs pédagogiques :

- Animation "Sims" : grand jeu autour des métiers
- Ateliers créatifs en lien avec les métiers
- Animation de recherche comme jeu de piste ou enquête policière
- Découverte via différents ateliers manuels et sportifs

## Valeur 2 : Entraide

- Encourager les enfants à coopérer et à s'entraider dans les activités
- Intégrer tous les enfants au sein du groupe et de la structure
- Valoriser les comportements solidaires (offrir de l'aide et savoir en demander)

### Moyens mis en place pour répondre aux objectifs pédagogiques :

- Mise en place de jeux coopératifs
- Système de défis quotidien par binôme ou trinôme
- Challenge collectif sur une longue durée : création du spectacle, d'un grand jeu
- Utilisation des interventions sportives pour renforcer la cohésion et l'entraide

## VI. Inclusion et diversité

### A. Le handicap

L'accueil de loisirs s'engage à accueillir tous les enfants, sans distinction, conformément aux principes d'égalité et à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

L'équipe met tout en œuvre pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap : sensibilisation auprès des autres enfants, adaptation des animations, accompagnement des enfants en situation de handicap.

Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place dans le groupe et participer pleinement à la vie collective en respectant ses besoins.

### B. Les valeurs citoyennes

Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux privilégiés pour transmettre les valeurs citoyennes, en lien avec les principes de la République Française.

Au quotidien, des actions favorisant la tolérance, le respect d'autrui, la solidarité, la responsabilité, la liberté, l'égalité et la fraternité sont mises en place. Ces valeurs sont travaillées à travers les règles de vie, les animations, les projets de groupe et les échanges entre les enfants et les adultes.

Chaque enfant est encouragé à s'exprimer, à écouter les autres, à coopérer et prendre conscience de son rôle dans le groupe, à se forger son propre avis. L'objectif est d'instaurer un climat de bienveillance où chacun peut s'épanouir tout en apprenant à vivre ensemble dans le respect des règles et des différences.

### C. Laïcité

La laïcité est un principe fondamental de la République Française garantie notamment par la loi de 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et par l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles qui encadre les accueils collectifs de mineurs. La laïcité en France repose sur 4 grands concepts :

- La liberté : Le droit de croire, de ne pas croire, de changer de croyance.
- La séparation de l'Etat et de l'Eglise : Aucun culte ne peut intervenir dans la gestion de l'Etat
- La neutralité des agents de l'Etat : Les agents de l'Etat se doivent de rester neutre et ne peuvent manifester aucune appartenance religieuse
- L'égalité : Peu importe la croyance ou la non croyance, tous les citoyens sont égaux en droit

Chacun est libre de sa croyance, la laïcité permettant à chacun d'exprimer ses convictions dans le respect de la loi. Cependant, les accueils collectifs de mineurs étant des structures publiques et ayant un devoir de neutralité comme disposé ci-dessus, aucune pratique ou manifestation religieuse n'y sera autorisée.

## VII. Compétences psychosociales (CPS)

Les compétences psychosociales (CPS) regroupent un ensemble de capacités cognitives, émotionnelles et sociales qui permettent à chacun de faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. Elles incluent notamment la capacité à communiquer de manière constructive, à gérer ses émotions et son stress, à développer l'esprit critique, à coopérer, à prendre des décisions éclairées et à renforcer l'estime de soi.

Dans notre accueil de loisirs, nous créons justement des espaces pour parler et pour écouter. Les enfants seront invités à se positionner matin et soir sur une émotion qui leur correspond, ceux-ci seront affichés sur les murs et les enfants colleront leur prénom selon leur état d'esprit. Nous utiliserons un système de météo, c'est-à-dire que les enfants pourront coller un élément (soleil, pluie, orage, brouillard, etc.) pour représenter leur humeur et état d'esprit du moment.

## VIII. Le budget

<b>Sorties et transports</b>	<b>Alimentaire</b>	<b>Matériel</b>	<b>Mini-camp (non concerné en avril)</b>
3,10€ par jour par enfant	0,50€ par jour par enfant	0,10€ par jour par enfant	10€ pour 2 nuits par enfant

# CHARTRE DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

- 1- J'utilise des produits naturels et non polluants
- 2- Je ne gaspille pas l'énergie
- 3- je contrôle ma consommation d'eau
- 4- Je trie mes déchets et je composte mes déchets alimentaires
- 5- Je consomme des produits locaux et de saison
- 6- J'évite le gaspillage alimentaire
- 7- Je me déplace de manière responsable
- 8- J'évite les objets à usage unique
- 9- Je me comporte en écocitoyen
- 10- Je respecte les espaces naturels
- 11- Je pratique des activités vertes
- 12- Je me reconnecte à la nature
- 13- Je fais au moins un gouter maison chaque semaine
- 14- Je fais les décors avec des objets recyclés
- 15- Je ramasse les déchets en me protégeant
- 16- J'utilise ma propre gourde



# EVALUATION ANIMATEURS

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ SESSION : \_\_\_\_\_

<b>EVALUATION (1/2)</b> <i>Rayer les mentions inutiles (en rouge)</i>	<b>O=oui</b> <b>N=non</b>	<b>Commentaires de l'animateur.</b>	<b>Commentaires du directeur.</b>
<b>Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.</b>			
J'ai été attentif à la sécurité des enfants (morales, affective et physique).	O / N		
J'ai su apporter les premiers secours à un enfant	O / N		
Je connais la législation de la Jeunesse et sport en matière d'accueils de loisirs et j'ai su l'appliquer.	O / N		
J'ai eu une attitude positive et exemplaire.	O / N		
<b>Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif.</b>			
Je connais les différents projets et les moyens utilisés pour les mettre en place.	O / N		
Je me suis intégré à l'équipe.	O / N		
J'ai participé activement à la préparation et aux réunions.	O / N		
J'ai travaillé en collaboration avec tous les membres de l'équipe.	O / N		
J'ai été à l'écoute des idées des autres et j'ai partagé les miennes.	O / N		
J'ai donné mon opinion et je me suis affirmé au sein du groupe.	O / N		
J'ai recherché des idées d'activités nouvelles (internet, livres...).	O / N		
J'ai fait part de mes difficultés.	O / N		
<b>Construire une relation de qualité avec les mineurs quelle soit individuelle ou collective.</b>			
Je connais les caractéristiques du public que j'anime (âge des enfants : _____).	O / N		
J'ai créé une relation de confiance avec les enfants en groupe et individuellement.	O / N		
J'ai imposé mon autorité et j'ai donné des repères aux enfants.	O / N		
J'ai respecté le rythme des enfants.	O / N		
J'ai été motivé, motivant et dynamique auprès des enfants.	O / N		
J'ai été disponible auprès des enfants.	O / N		
J'ai géré un petit groupe de enfants pendant une activité.	O / N		
<b>Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.</b>			
J'ai participé et pris des initiatives dans la vie quotidienne du groupe (goûter, repas, rangement...).	O / N		
Je connais les différents acteurs de mon accueil de loisirs.	O / N		
J'ai eu des échanges avec les parents.	O / N		
J'ai instaurer une relation de confiance avec les parents.	O / N		
Je me suis investi.	O / N		
J'ai été ponctuel et respectueux des horaires.	O / N		

<b>EVALUATION</b> (2/2) <i>Rayer les mentions inutiles (en rouge)</i>	O=oui N=non	Commentaires de l'animateur.	Commentaires du directeur.
<b>Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.</b>			
J'ai géré un temps d'accueil avec des enfants (ateliers).	O / N		
J'ai mis en place un accueil animé.	O / N		
J'ai accompagné les enfants dans les moments de la vie quotidienne (repas, goûter, hygiène, repos...).	O / N		
J'ai adapté toutes mes activités à l'âge des enfants ( ____ ans).	O / N		
J'ai adapté mes activités aux conditions météo.	O / N		
J'ai anticipé et préparé mes activités.	O / N		
J'ai joué AVEC les enfants.	O / N		
J'ai mis en place des petits jeux.	O / N		
J'ai mis en place des petits jeux INNOVANTS.	O / N		
J'ai mis en place des techniques d'expression et de spectacle.	O / N		
J'ai créé une <i>trame, un imaginaire, un décor, des personnages.</i>	O / N		
J'ai préparé et organisé une grande animation <i>seul / en équipe.</i>	O / N		
J'ai mené une grande animation <i>seul / en équipe.</i>	O / N		
J'ai préparé une activité manuelle (fiche technique, modèle...).	O / N		
J'ai mis en place une activité manuelle <i>seul / en équipe.</i>	O / N		
J'ai évalué et analysé mon activité.	O / N		
J'ai pris du recul et écouté les conseils donnés.	O / N		
J'ai donné du sens à mes actions.	O / N		
<b>Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet.</b>			
J'ai écouté les envies, les attentes des enfants.	O / N		
J'ai mis en place un moyen pour que les enfants s'expriment.	O / N		
J'ai mis en avant les compétences des enfants.	O / N		
J'ai responsabilisé un jeune / un groupe de enfants.	O / N		
J'ai mis en place un projet avec les enfants à partir de leurs demandes.	O / N		
Je suis acteur et auteur de mon accueil de loisirs.	O / N		

**Mon Ressenti Global :**

**Signature de l'animateur :**

**Nom, Prénom et signature du directeur :**

**Le Ressenti de la Direction :**